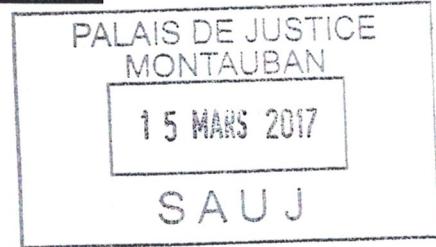


REQUETE EN ERREUR MATERIELLE

**Présenté devant le T.G.I de
Montauban 82000.**
**Et par devant son Président.
Statuant en matière de référé.**



LE 14 MARS 2017.

**Contre l'ordonnance rendue le 9 mars 2017
Minute: N° 17/63
Affaire : dossier N° 16/00239**

POUR :

Monsieur LABORIE André né le 20 mai 1956 à Toulouse de nationalité française, demandeur d'emploi, adresse au CCAS de Saint Orens N° 2 rue du Chasselas 31650 Saint Orens : *article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.*

- *Et pour les raisons invoquées dans l'assignation introductory d'instance conséquence des agissements de la SCP GARRIGUES & BALLUTEAU et reprises ci-dessous.*

CONTRE :

Maître Antoine FERRER, Huissier de Justice Gérant de l'étude d'huissiers de justice FERRER & PEDAILLE exerçant en SCP située au 54 rue Bayard 31000 Toulouse.

Maître RENE PEDAILLE, Huissier de justice Gérant de l'étude d'huissiers de justice FERRER & PEDAILLE exerçant en SCP située au 54 rue Bayard 31000 Toulouse.

- Exerçant sous le SIRET N° 300 966 009 00049 et venant aux droits de la SCP d'huissiers GARRIGUES & BALLUTEAUD 54 rue Bayard 31000 Toulouse par cession d'actifs « Légifrance arrêté du 17 décembre 2009 et du 1^{er} mars 2011 »
- Dont le siège social est situé 19 rue ANTOINE RICORD 31100 TOULOUSE.

Ayant pour avocat Maître Eve DONITAN



AVOCATS
CONSEIL ET CONTENTIEUX



SCP EYQUEM-BARRIERE – DONITIAN
50 Rue du Maréchal Joffre
33000 BORDEAUX

Nicolas ANTONESCOUX

Membre du Conseil de l'Ordre
MASTER II Droit des affaires
TOULOUSE I Capitole

En partenariat avec :

Alice DENIS

DESS Droit européen des affaires
PARIS II Panthéon-Assas

Aurélien DELECROIX

DEA Droit du contentieux
PARIS I Sorbonne
DEA Propriété Intellectuelle
Université de POITIERS

Amarande-Julie GUYOT

MASTER II Gestion des Ressources
Humaines et Relations du Travail
CIFFOP PARIS II Panthéon-Assas
IEP de TOULOUSE

Avocats au Barreau de
Tarn et Garonne
Cour d'Appel de TOULOUSE

Montauban,
Le 13 janvier 2017

Affaire : LABORIE c/ SCP FERRER PEDAILLE

Nos réf. : 170005

Vos réf. : 044752

Par Courriel : scpeyquemdonitian@avocatline.com

Mon Cher Confrère,

Je reviens vers vous dans le cadre du dossier cité en référence et suite à l'audience de référé du 12 courant.

Je vous informe que cette affaire a été renvoyée à l'audience du 23 février prochain à 10h30.

Vous trouverez, sous ce pli, les conclusions responsives prises par mon client directement.

Je vous joins également une nouvelle pièce.

Je vous remercie de m'indiquer si vous êtes en possession de l'intégralité des pièces qui ont dû vous être adressées par Monsieur LABORIE.

Par ailleurs, je vous prie de m'adresser la copie de la signification de la grosse du jugement d'adjudication rendu le 21 décembre 2006.

Vous souhaitant parfaite réception de la présente.

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué,

Nicolas ANTONESCOUX

P.J. :
Conclusions responsives LABORIE
Pièce



AVOCATS
CONSEIL ET CONTENTIEUX

Nicolas ANTONESCOUX
Membre du Conseil de l'Ordre
MASTER II Droit des affaires
TOULOUSE I Capitole

En partenariat avec :

Alice DENIS
DESS Droit européen des affaires
PARIS II Panthéon-Assas

Aurélien DELECROIX
DEA Droit du contentieux
PARIS I Sorbonne
DEA Propriété Intellectuelle
Université de POITIERS

Amarande-Julie GUYOT
MASTER II Gestion des Ressources
Humaines et Relations du Travail
CIFFOP PARIS II Panthéon-Assas
IEP de TOULOUSE

Avocats au Barreau de
Tarn et Garonne
Cour d'Appel de TOULOUSE

PALAIS DE JUSTICE
MONTAUBAN
15 MARS 2017
SAUJ

SCP EYQUEM-BARRIERE – DONITIAN
50 Rue du Maréchal Joffre
33000 BORDEAUX

Montauban,
Le 13 février 2017

Affaire : LABORIE c/ SCP FERRER PEDAILLE
Nos réf. : 170005
Vos réf. : 044752

Par Courriel : scpeyquemdonitian@avocatline.com

Courrier Officiel

Mon Cher Confrère,

Je reviens vers vous dans le cadre du dossier cité en référence.

Je vous prie de m'adresser la copie de la signification de la grosse du jugement d'adjudication rendu le 21 décembre 2006.

Je vous informe donner à cette correspondance un caractère officiel.

Vous souhaitant parfaite réception de la présente.

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué,

Nicolas ANTONESCOUX

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
COUTARD, MUNIER-APAIRE
Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation
109, boulevard Haussmann - 75008 PARIS



CONSEIL D'ETAT

SECTION DU CONTENTIEUX

**RE COURS ET MEMOIRE
EN INDEMNISATION**
(Article R. 311-1-7° du CJA)

AIDE JURIDICTIONNELLE TOTALE
Ordonnance n° 400515 du 07 juillet 2016
non notifiée, du Président de la Section du Contentieux
du Conseil d'Etat

Décision du 19 juillet 2016 commettant d'office
la SCP d'Avocats aux Conseils soussignée

POUR :

Monsieur André LABORIE
Ayant pour adresse 2 rue de la Forge (Courrier transfert) 31 650
Saint Orens et par élection de domicile la SCP d'Huissiers
FERRAN, 18 rue Tripière à Toulouse (31 000)

SCP COUTARD et MUNIER-APAIRE

CONTRE :

La décision implicite née du silence gardé pendant plus de deux mois, par laquelle le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice a rejeté la demande de M. LABORIE en date du 23 février 2016 portant réclamation préalable au sens de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, tendant au versement par l'Etat à son bénéfice et à celui de Mme LABORIE ainsi qu'à leurs ayant-droits de la somme de 1 million d'Euros à titre de réparation des préjudices qu'ils ont subis par suite de la durée excessive des